CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM811 **Valable du 11/01/2022 au 10/01/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1998
Forme juridique : SAS

Capital : 15 000

Dénomination sociale : RONCO R&C

460 AVENUE DES TERRES NOIRES
81370 ST SULPICE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CASTRES 415222777

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 415 222 777 00047
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 32655

Assurance Responsabilité travaux :
AXA FRANCE IARD 10073855004

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA FRANCE IARD 10073855004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 05 63 41 85 93 **Fax :**
Portable : 06 64 75 38 33
Responsabilité légale : RONCO FI (852 533 033)
RONCO CHARLIE PRÉSIDENT

Responsable Technique : RONCO CHARLIE

Site internet : http://ronco.fr
E-mail : so2@ronco.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	44	EFF3	6 439 101	CA7
Dans l'activité	13	EFF2	497 906	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Matériels et équipements de transport Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 15/01/2026	11/01/2022	10/01/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 20/01/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025